

INFORMATIONS CLÉS POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FIA. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non

ERAAM ALPHA FUND (Code Isin de la part A Euro : FR0010762096)

Nourricier du FCP Europanel Multistratégies II classe NC (FR0011712413).

Le FIA est soumis au droit français. Ce FIA est géré par ERAAM

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

FIA de classification « Fonds de fonds alternatifs », le FCP ERAAM ALPHA FUND est un nourricier du FCP Europanel Multistratégies II classe NC (classe réservée aux OPCVM/FIA gérés par la société de gestion ERAAM) dont l'objectif est de réaliser une performance relativement régulière avec une faible corrélation aux marchés de taux et d'actions via des stratégies d'investissement dites alternatives ; l'objectif de gestion et d'obtenir des rendements supérieurs à ceux de Euribor 1 mois capitalisé sur l'exercice. Sa performance sera inférieure à celle du FCP maître, du fait notamment des frais de gestion propres au nourricier. ERAAM ALPHA FUND étant un nourricier du FCP Europanel Multistratégies II classe NC, FIA maître, l'actif du FCP est donc composé en permanence et en totalité de parts du FCP Europanel Multistratégies II classe NC et, à titre accessoire, de liquidités.

Rappel de la stratégie du FIA Maître :

Dans le cadre de son objectif de diversification de son portefeuille, le FCP est investi jusqu'à 100% de son actif dans des OPC spécialisés sur une ou plusieurs stratégies. La combinaison de ces stratégies permet une décorrélation du portefeuille avec les classes d'actifs traditionnelles ainsi qu'une baisse de la volatilité globale ; le FCP est investi dans les différentes classes d'actifs de façon à obtenir une répartition des risques en phase avec un niveau de volatilité moyenne annuelle cible de 3% à 6%.

Les principales techniques de gestion alternative pratiquées par les OPC sous-jacents peuvent être, de manière non limitative : Long / Short Actions (approches fondamentales et/ou quantitatives) ; Gestion de risque de taux en valeur relative (sur une même devise ou sur différents marchés) ; Global Macro (prise de positions directionnelles sur une gamme large d'instruments financiers) ; Arbitrage sur obligations convertibles (achat de volatilité et gestion dite en gamma), Arbitrage de crédit (Achat et vente d'obligations ayant des risques de crédit) ; Arbitrage sur la structure du capital des entreprises (stratégie liée à un événement précis de type OPA ou arbitrage valeur de l'action/coût de la dette) ; Stratégies bi-directionnelles CTA, qui utilisent principalement une approche systématique ou discrétionnaire basée sur une analyse technique des marchés (Trend followers...) ; Achat de créances à bas prix (« distressed debt ») ; Combinaison de plusieurs stratégies, « multistratégies ».

L'équipe de gestion sélectionne les OPC selon de nombreux critères quantitatifs et qualitatifs, afin de réaliser un portefeuille en ligne avec les objectifs de rendement et de risque alliant diversification et décorrélation optimales pour l'investisseur.

Les OPC représentent les actifs principaux dans le portefeuille du FCP. Ces OPC cibles, ayant pour juridiction d'origine un pays membre de l'OCDE ou non, sont pour l'essentiel cotés dans la Communauté Européenne.

Le fonds effectue des opérations de change à terme, uniquement sur un marché de gré à gré, dans le but exclusif de couvrir totalement le risque de change.

Le FCP capitalise ses revenus.

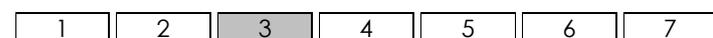
Recommandation : ce FIA pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 2 ans.

Les demandes de rachats sont centralisées chez RBC Investor Services Bank France au plus tard 37 jours calendaires avant le jour de valorisation (J) à 12 heures et sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative connue. La valeur liquidative J est établie le dernier jour ouvré du mois et calculée le 6^e jour ouvré du mois suivant.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible

A risque plus élevé



Cette donnée se base sur les résultats passés en matière de volatilité. Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique peuvent ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FIA. Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée. Le classement du FIA est susceptible d'évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible n'est pas synonyme d'investissement sans risque

Pourquoi le FIA est classé dans la catégorie [3] :

S'agissant d'un nourricier, l'indicateur de risque est identique à celui du FIA Maître ; l'exposition aux marchés internationaux et le recours à des stratégies alternatives expliquent le classement du FCP dans cette catégorie.

Risques importants pour le FIA non pris en compte dans l'indicateur :

Risque de liquidité : l'actif du FCP est composé en permanence et en totalité de parts du FCP Europanel Multistratégies II classe NC (FCP maître) et, à titre accessoire, de liquidités..

Un délai de 37 jours peut s'écouler entre la date de demande de rachat et l'exécution de cette demande.

Un délai de 35 jours peut s'écouler entre la date de demande de rachat sur le fonds maître et l'exécution de cette demande.

Un Mécanisme de plafonnement des rachats (Gate) peut être mis en œuvre lorsque le total des demandes de rachat, net des souscriptions, sur une même valeur liquidative excède 10% de l'actif net du FCP. Ce produit est destiné à des investisseurs qui ne requièrent pas une liquidité immédiate de leur placement.

Risque lié à l'utilisation de produits dérivés : Les opérations directement réalisées au sein du FCP maître afin de mettre en œuvre les stratégies d'arbitrage et les stratégies spéculatives reposent sur les anticipations de l'évolution des différents marchés et instruments financiers par la société de gestion. Il existe un risque que l'évolution des marchés financiers ne soit pas conforme aux anticipations de la société de gestion, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur du FCP, cette baisse pouvant être plus importante que celle des marchés financiers qui pourra contribuer à accentuer le risque de performance et le risque en capital.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FIA y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

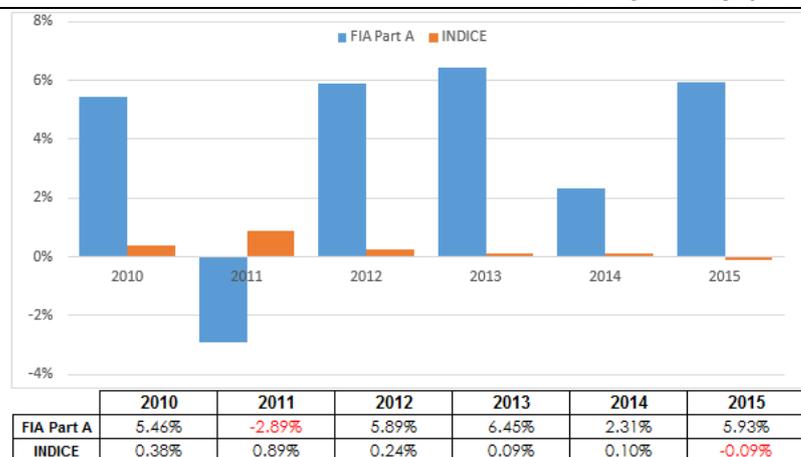
Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	5%
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, les frais peuvent être moindres. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	2.06%*
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	.10% TTC au delà de l'Euribor 1 mois Capitalisé (avec HWM) . Montant facturé au titre du dernier exercice : 0.26%

* Le pourcentage communiqué - qui intègre les frais de gestion et de fonctionnement ainsi que les commissions de mouvements imputés au FIA - se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos le 31/12/2014. Ce chiffre peut varier d'une année d'une année sur l'autre.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique « frais et commission » du prospectus de ce FIA, disponible sur le site www.eraam.com

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FIA lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

PERFORMANCES PASSES



Ce diagramme ne constitue pas une indication fiable des performances futures.

Les frais courants ainsi que les éventuelles commissions de performance prélevées ont été inclus dans le calcul des performances passées. Les éventuels frais d'entrée ou de sortie n'ont pas été inclus dans le calcul des performances passées.

Date de création du FIA : 25/09/2009

Devise de calcul des performances passées du FIA : Euro

A partir du 30 avril 2015 le fonds maître change et devient Europanel Multistratégies II. Avant cette date le fonds maître était Eraam Alpha Fund Master.

INFORMATIONS PRATIQUES

Dépositaire : RBC INVESTOR SERVICES BANK FRANCE SA

Lieu et modalités d'obtention d'information sur le FIA et le FIA Maître (DICI/prospectus/rapport annuel/document semestriel) : Le porteur peut obtenir plus d'information sur le FIA et le FIA Maître sur simple demande écrite auprès d'ERAAM 6, Rue Paul Baudry - 75008 Paris

Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques, notamment la valeur liquidative : La valeur liquidative est consultable sur le site internet de la société de gestion : www.ERAAM.com.

Souscripteurs concernés : cette part A est ouverte aux souscripteurs qui souhaitent souscrire en euros (souscription initiale de 500 000 euros).

Fiscalité : selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de FCP peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur du FIA.

La responsabilité d'ERAAM ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FIA.

Ce FIA est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.

ERAAM est agréée par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 15 janvier 2016.